



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**Numéro de la demande :** 2014-4730  
**Demande :** Demande de conversion en vue de respecter les conditions d'homologation d'un produit disposant d'une homologation complète  
**Produit :** Pastilles de conservation Brodifacoum 25w  
**Numéro d'homologation :** 31015  
**Matière active (m.a.) :** Brodifacoum  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2545042

### Objet de la demande

La présente demande vise à respecter les conditions de l'homologation complète des pastilles de conservation Brodifacoum 25W (numéro d'homologation : 31015) qui sont de fournir des données sur la stabilité et les méthodes analytiques.

### Évaluation des propriétés chimiques

Les pastilles de conservation Brodifacoum 25W se présentent sous forme de pastilles contenant du brodifacoum à une concentration nominale de 0,0025 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,36 g/mL et un pH légèrement basique de. Les exigences en matière de propriétés chimiques pour les pastilles de conservation Brodifacoum 25W ont été remplies.

### Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

Les conditions pour l'homologation complète des pastilles de conservation Brodifacoum 25W, les données en matière de stabilité et les méthodes analytiques ont été remplies.

### References

#### PMRA

#### Document

Number	Reference
2464757	Analysis of Brodifacoum Conservation Pellets, BEL/0813/C447, DACO: 3.4.1
2464754	Storage Stability and Corrosion Characteristics of Brodifacoum Conservation Pellets, Study No. BEL/0612/C443, DACO: 3.5.10

2538804

Clarification response received 18 May 2015

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.